Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_169-DE

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Bonneville
Canton du Mont Blanc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix septembre à dix-neuf heures trente deux minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le quatre septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

Etaient présents :
Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Mesdames Véronique CLEVY, Corinne GROSSET-BOURBANGE, Monsieur Alain DELACHAT, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Monsieur Clément BERRUEX, Mesdames Claudette ABBE-DAVOINE, Stacy LOPEZ, Monsieur Julien AUFORT, Madame Aurélie BIBOLLET, Messieurs Daniel DENERI, Julien LEBEY, Rémi BOUTROIS, Madame Sandrine FOURNIER, Messieurs Bruno VICTOR-EUGENE, Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN, Madame Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :
Monsieur Bernard SEJALON à Madame Sandrine FOURNIER
Monsieur Gabriel GRANDJACQUES à Monsieur Jean-Marc PEILLEX
Monsieur Lionel CANON à Madame Marie-Christine DAYVE
Madame Corinne LECORCHEY-DECARROZ à Madame Déborah TARABUSO

Le procès-verbal du conseil municipal du 09 juillet 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Clément BERRUEX est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2025/169

COORDINATION GENERALE - DIRECTION DE L'URBANISME ET DU FONCIER
Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION COMMUNE / WEILLER CLAUDE-HENRI POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU D'EAU DANS LE CHEMIN DU LAYS ET UNE PARCELLE COMMUNALE POUR ALIMENTER SA PROPRIETE AUX « TRUZ D'EN HAUT »

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 29

Délibération télétransmise le : 12 septembre 2025

Mise en ligne du 15 septembre au 15 novembre 2025

Délibération exécutoire le 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_169-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 10 SEPTEMBRE 2025

N°2025/169

Coordination Générale – Direction de l'Urbanisme et du Foncier

MODIFICATION DE LA CONVENTION COMMUNE / WEILLER CLAUDE-HENRI POUR LE PASSAGE D'UN RESEAU D'EAU DANS LE CHEMIN DU LAYS ET UNE PARCELLE COMMUNALE POUR ALIMENTER SA PROPRIETE AUX « TRUZ D'EN HAUT »

Rapporteur : Madame Marie-Christine DAYVE, adjoint au Maire déléguée à l'Urbanisme

Il est rappelé que par délibération du 10 juillet 2024, le Conseil Municipal a octroyé gracieusement une servitude de passage au profit de Monsieur WEILLER Claude-Henri pour remplacer le réseau d'eau alimentant son chalet cadastré section 248A n°2146 aux « Truz d'en Haut » depuis une source privée située en amont, sur laquelle il bénéficie d'une servitude notariée de puisage.

Ce réseau nécessitait un passage dans le chemin du Lays et la parcelle communale cadastrée section 248A n°2670 sur environ 4 mètres linéaires. La convention correspondante a été signé le 05 août 2024.

Le 02 décembre 2024, la Commune a signé une promesse unilatérale d'achat auprès de la Safer pour se porter acquéreur des parcelles cadastrées section 248A n°2149-2151, actuellement exploitées par Monsieur PERRAUDIN Christophe ; la parcelle n°2151 est également traversée par le réseau d'eau alimentant le chalet de Monsieur WEILLER.

Par conséquent, par courrier du 15 mars 2025, ce dernier a sollicité l'autorisation de passage sur cette parcelle en cours d'acquisition, et a demandé la modification du linéaire projeté suite à l'acquisition par ses soins du mazot situé à l'arrière de son chalet pour l'alimenter également en eau.

Monsieur WEILLER précise qu'il souhaite réaliser les travaux mi-septembre 2025, en accord avec l'agriculteur en place.

L'acte notarié d'acquisition par la Commune des parcelles n°2149-2151 ayant été signé le 08 août 2025, la convention avec Monsieur WEILLER peut être modifiée, laquelle annulera et remplacera celle signée le 05 août 2024.

ENTENDU l'exposé,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024/171 du 10 juillet 2024,

VU la convention signée le 05 août 2024,

VU l'acquisition par la Commune des parcelles cadastrées section 248A n°2149-2151,

VU la demande de modification du tracé du réseau par Monsieur WEILLER,

VU l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme et Foncier du 24 mars 2025,

Envoyé en préfecture le 12/09/2025
Reçu en préfecture le 12/09/2025
Publié le
ID : 074-217402361-20250910-DEL2025_169-DE

VU le projet de convention,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'OCTROYER** la modification de la servitude de passage du réseau d'eau dans le chemin du Lays et la parcelle communale cadastrée section 248A n°2151 suivant les modalités portées dans la convention,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre et signer toutes formalités se rapportant à la décision adoptée, dont la convention et l'acte notarié.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Haute-Savoie)-

Le secrétaire de séance
Conseiller municipal,

Clément BERRUEX

MAIRIE DE St-GERVAIS-LES-BAINS - 74(Haute-Savoie)-

Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX